



Fichier des victimes indemnisées

- 1 – Loi Badinter du 5 juillet 1985
- 2 – Bases de données consultables
- 3 – Consultation du site Internet
- 4 – Statistiques de l'AGIRA et de l'ONISR
- 5 – Présentation de la brochure statistique annuelle



Fichier des victimes indemnisées

Loi Badinter du 5 juillet 1985

1 – Amélioration de l’indemnisation des victimes d’accidents corporels avec, entre autres, deux points à noter :

- la responsabilité civile sans faute
- une meilleure information des victimes

2 – Création de bases de données

- consultables par Internet (www.victimesindemniees-fvi.fr)
- accompagnées de textes juridiques et de statistiques
- suivies par une commission technique composée d’assureurs, de

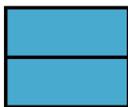
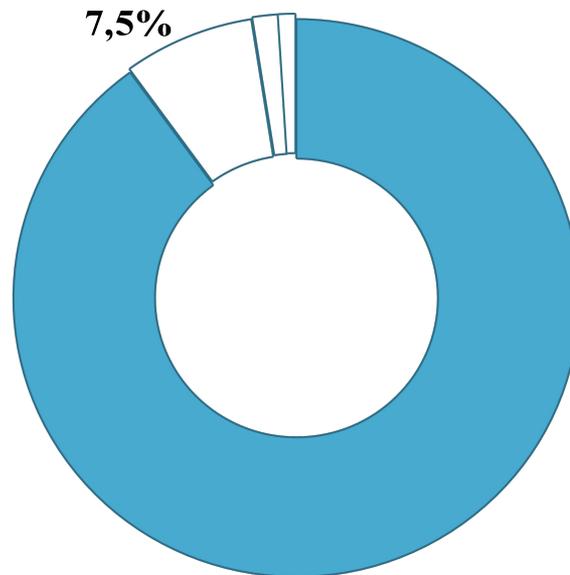
représentants des ministère de l’Economie et des Finances et de la Justice et des associations de victimes



Consultation du site Internet

50.299 visites en 2013 (+16% sur 2012)

27.624 visiteurs uniques (+33%)





Statistiques de l'AGIRA et de L'ONISR

l'observation no		



Présentation de la brochure statistique

1 – Taux de transaction

2 – Durée de règlement

3 – Indemnisation

- Déficit fonctionnel permanent
- Souffrances endurées
- Préjudice esthétique permanent
- Préjudice d'agrément
- Préjudices d'affection et d'accompagnement



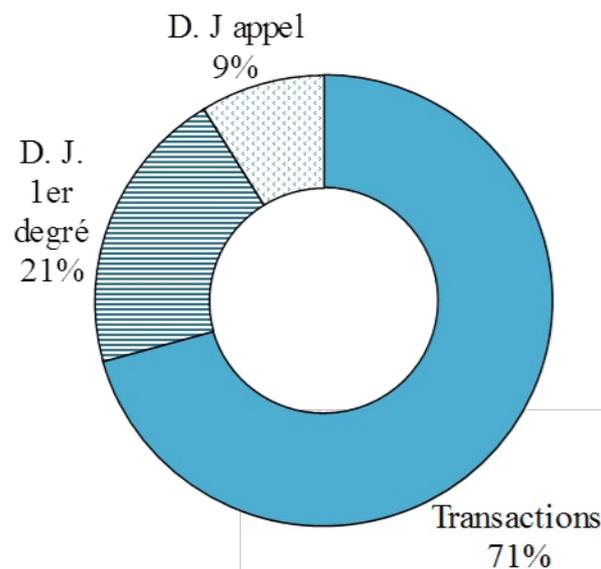
Présentation de la brochure statistique

Taux de transaction

Répartition % des victimes avec AIPP par mode de règlement et gravité

Taux d'AIPP	Transactions	Décisions judiciaires	
		1 er degré	Appel
1	98,8	1,1	0,1
2	98,7	1,2	0,1
3	97,8	2,1	0,1
4	97,4	2,4	0,2
5	96,2	3,4	0,4
6 à 9	92,2	6,7	1,1
10 à 14	88,6	9,1	2,3
15 à 19	85,3	11,7	3,0
20 à 29	85,0	11,8	3,2
30 et plus	75,6	15,4	9,0
Ensemble	96,7	2,9	0,4

Répartition % des victimes décédées par mode de règlement





Présentation de la brochure statistique

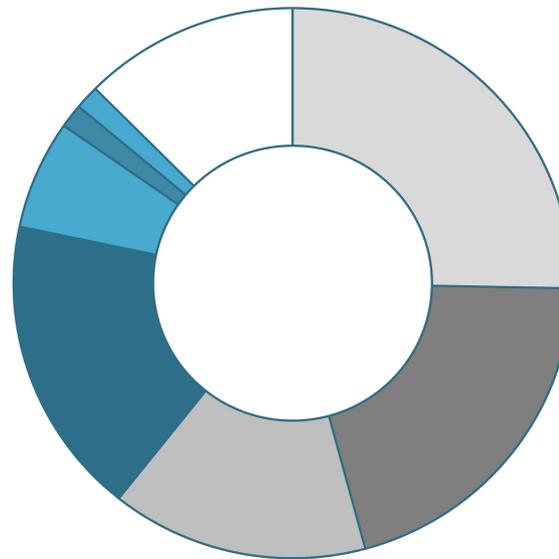
Durée de règlement

Après une phase de s
convalescence, soit la
guérie de ses blessu
garde aucun handica



Présentation de la brochure statistique

Indemnisation





Présentation de la brochure statistique Indemnisation du DFP

Le déficit fonctionnel
à indemniser un pré
incapacité constatée
que le dommage sub



Présentation de la brochure statistique Indemnisation des souffrances endurées

Les souffrances endurées
toutes les souffrances
ainsi que des troubles



Présentation de la brochure statistique Indemnisation du préjudice esthétique permanent

Le préjudice esthétique
réparer les atteintes
généralement les éléments
l'apparence physique



Présentation de la brochure statistique Indemnisation du préjudice d'agrément

Ce poste de préjudice répare le préjudice d'agrément dû à l'impossibilité pour le titulaire d'exploiter régulièrement une activité.



Présentation de la brochure statistique Indemnisation des préjudice d'affection et d'accompagnement des victimes indirectes

Les préjudices
d'affection
